Nations Unies S/PV.3675



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3675e séance

Vendredi 28 juin 1996, à 12 h 55

New York

Président :	M. Elaraby	(Égypte)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Eguiguren
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau	M. Mendes
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Cardi
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/1996/411 et Corr.1 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1996/467)

96-85871 (F)

La séance est ouverte à 12 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/1996/411 et Corr.1 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/1996/467)

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre, publié sous la cote S/1996/411 et Corr.1 et Add.1, et du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, publié sous la cote S/1996/467.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/477, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/477) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1062 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.